R□PUBLIQUE FRAN□AISE

DECISION DU

2 octobre 2024

N° E24000093 /80

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires
CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 24 septembre 2024, la lettre par laquelle le maire de Cerny-les-Bucy demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la carte communale de Cerny-les-Bucy.

Vu :
- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

Article 1 : M. Robert Nedelec, secrétaire général en mairie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Michel Taquet, Conseil juridique en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de Cerny-les-Bucy, à M. Robert Nedelec et à M. Michel Taquet.

Fait à Amiens, le 2 octobre 2024.

La présidente,

Florence Demurger